

SOMMAIRE TOME 2

II. Les propositions de gestion.....	3
2. La hiérarchisation des enjeux et les mesures de gestion qui en découlent.....	3
2.1. Les actions générales	3
2.1.1 L'animation du document d'objectifs.....	3
2.1.2. L'information et la sensibilisation du public	4
2.1.2.1. La signalétique	4
2.1.2.2. La sensibilisation des scolaires.....	4
2.2. Les actions en faveur des espèces et des habitats de la ZSC	4
2.2.1. Les espèces de faune et de flore	4
2.2.1.1. La buxbaumie verte	4
2.2.1.2. Les amphibiens et reptiles :	5
2.2.1.3. Les insectes : le porte-queue de Corse et la noctuelle des peucédans.....	6
2.2.1.4. Les chiroptères	8
2.2.2. Les habitats.....	9
2.2.2.1. Les mesures applicables à l'ensemble des habitats	9
2.2.2.1.1. La Défense de la Forêt Contre l'incendie (DFCI)	9
2.2.2.1.2. Marquage pérenne et géolocalisation des arbres biologiques et des îlots de vieillissement et de sénescence.....	9
2.2.2.1.3. La mise en place d'un suivi de la naturalité	10
2.2.2.2. Les mesures spécifiques à chaque habitat	10
2.2.2.2.1. Forêts ouvertes montagnardes de pin laricio de Corse à anthyllide faux hermannia.....	10
2.2.2.2.2. Peuplements denses montagnards de Pin laricio de Corse à Luzule de Piémont.....	11
2.2.2.2.3. Gestion de l'aulnaie à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	11
2.2.2.2.4. Le peuplement d'Ifs.....	12
2.2.2.2.5. Protection de la zone humide	12
2.3 .Les activités socio-économiques de la ZSC.....	13
2.3.1. La gestion forestière (Code FSD 160) : suivi de l'adéquation entre le Docob et l'aménagement forestier.....	13
2.3.2 .L'activité pastorale (Code FSD 140).....	15
3. Les fiches actions	17
3.1. Synthèse des fiches actions par grands thèmes	17
<i>Les activités socio-économiques pour la ZSC</i>	<i>17</i>
3.2. Détail des fiches actions.....	18
3.2.1. Les actions générales.....	18
3.2.2. Les actions en faveur des espèces de la ZSC.....	21
3.2.3. Les actions en faveur des habitats de la ZSC	26
3.2.4. Les actions en faveur des activités prioritaires de la ZSC	33
La Charte Natura 2000.....	40
Les contrats	44



BIBLIOGRAPHIE..... 48

WEBOGRAPHIE..... 48

II. Les propositions de gestion

2. La hiérarchisation des enjeux et les mesures de gestion qui en découlent

Dans le cadre de ce document d'objectifs, sur la base du diagnostic et du bilan des opérations du Docob de 2003, une hiérarchisation des enjeux a été définie. Ainsi, dans le cadre de ce document d'objectifs les choix d'intervention se sont portés sur les thèmes suivants :

- l'animation du site ;
- les actions en faveur des espèces de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore suivantes : buxbaumie verte, discoglosses corse et sarde, le porte-queue de Corse, la noctuelle des peucédans et les quatre espèces de chiroptères (le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées, la barbastelle d'Europe et le murin de Bechstein) ;
- les actions en faveur de l'ensemble des habitats ;
- les actions visant à concilier les activités socio-économiques (gestion forestière et pastoralisme) avec les enjeux de conservation des habitats et espèces du site.

Le descriptif des actions préconisées pour assurer la conservation des espèces et des habitats vous est présenté ci-après.

2.1. Les actions générales

2.1.1 L'animation du document d'objectifs

Une fois le Docob validé, il est indispensable de mettre en œuvre toutes les mesures de gestion qui y sont prévues. Pour cela le maître d'ouvrage devra désigner un animateur.

Ce dernier aura pour mission de mettre en œuvre les fiches actions (en lien avec les contrats et la charte), d'assurer le suivi administratif et financier et d'organiser, en lien avec le maître d'ouvrage et le Président du Copil, les réunions du comité de pilotage et des groupes de travail.

2.1.2. L'information et la sensibilisation du public

2.1.2.1. La signalétique

Il est indispensable d'informer le public sur la richesse du site et de le sensibiliser sur les enjeux de conservation. A cet effet, il apparaît judicieux d'installer un panneau d'information sur le site.

2.1.2.2. La sensibilisation des scolaires

Parallèlement à l'information du grand public par la pose d'un panneau, il apparaît nécessaire de sensibiliser les scolaires de la micro-région sur la richesse de ce site et l'intérêt de le protéger.

Ainsi, il est prévu de réaliser un outil pédagogique (poster,...) et de réaliser une à deux sorties par an avec les scolaires.

2.2. Les actions en faveur des espèces et des habitats de la ZSC

2.2.1. Les espèces de faune et de flore

2.2.1.1. La buxbaumie verte

La buxbaumie est actuellement localisée dans la sapinière du plateau de Caralba, dans la zone humide (inventaires réalisés dans le cadre du réseau habitats-flore de l'ONF). Cependant, il est probable qu'il y en ait à l'extérieur de cette zone. La gestion de son habitat, préconisée dans le Docob de 2003, a été intégrée dans les consignes de l'aménagement forestier (2006-2025).

Ce document ayant satisfait aux exigences de l'évaluation des incidences Natura 2000, le maintien de son habitat est donc garanti à travers la gestion forestière.

Aussi, à l'occasion de cette révision du Docob sont prévues des actions de suivis des populations. A cet effet, il est préconisé d'étendre les inventaires à des fins de recherches de nouvelles stations. L'objectif étant de mieux connaître la répartition de l'espèce, et donc la taille de la population afin de pouvoir conserver l'ensemble de l'effectif. De plus, un suivi des stations connues est indispensable afin de s'assurer que la gestion qui est mise en place est favorable à l'espèce.

2.2.1.2. *Les amphibiens et reptiles :*

Le site de Rospa-Sorba est un site forestier important pour les amphibiens qui y ont été étudiés en 2004 et 2013. Pour ces espèces, la conservation de leur habitat sera assurée par la protection de la zone humide et la gestion du pastoralisme (favoriser le retrait des animaux de la zone humide). De plus, il est nécessaire d'assurer un suivi des populations et de confirmer (ou non) la présence du discoglosse sarde. En effet, cette espèce est citée dans le formulaire standard de données du site mais n'a pas été recensée lors des inventaires 2004 et 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Docob, ces opérations de suivis sont assurées par le réseau herpétologique de l'ONF pour la période 2013-2015.

Un inventaire (présence/absence) a été réalisé en mai/juin 2013. L'objectif de cet inventaire était d'identifier les espèces présentes et de rechercher de nouvelles espèces.

Suite à cet inventaire, un protocole de suivi sera mis en place par l'ONF dès 2014 pour évaluer la classe d'abondance des espèces.

Il sera utile de mener une étude quantitative et qualitative des populations de discoglosses, d'euprocte et de salamandre sur l'ensemble des cours d'eau et différents points d'eau lors de la période de reproduction et de ponte.

Pour cela, un comptage sur 3 jours sera réalisé :

- En diurne pour le comptage des pontes et têtards
- En nocturne pour la recherche des adultes en reproduction et dénombrement des individus (capture à l'épuisette, reconnaissance de l'espèce, puis relâché sur place).

Le suivi des amphibiens se fera tous les ans ainsi qu'un suivi de la reproduction tous les 3ans.

De plus, on peut noter que le suivi réalisé par le réseau herpétologique de l'ONF concerne également les reptiles grâce à un protocole par pose de plaques (sous lesquelles ils viennent s'abriter) est réalisé.

Dans le cadre de la révision de ce Docob, cette étude menée par l'ONF représentera l'unique action à mettre en œuvre sur le site. L'animateur s'assurera du bon déroulement de cette étude. En cas de défaillance de l'ONF, l'animateur recherchera les moyens nécessaires à sa réalisation.

2.2.1.3. Les insectes : le porte-queue de Corse et la noctuelle des peucédans

La conservation du porte-queue de Corse et la noctuelle des peucédans passe par le maintien de son habitat naturel. Il est préconisé de préserver le caractère ouvert des sites. L'impact des pratiques agricoles traditionnelles peut s'avérer bénéfique en cas de gestion cohérente. Il est à noter que les populations de plantes hôtes des insectes cités dans ce paragraphe (peucédan et gentiane) semblent en régression d'après les inventaires terrain de 2013.

L'impact du bétail semble à l'origine de cette baisse supposée des effectifs de plantes qui, s'il se confirme, impactera forcément les populations de porte-queue de Corse et de noctuelle des peucédans. Aussi, dans un premier temps il est indispensable de localiser les stations de plantes hôtes. Une cartographie des stations sera réalisée.

De plus, il est souhaitable d'améliorer les connaissances sur l'évolution des peucédans, eu égard au sentiment de baisse des effectifs ressenti lors des inventaires 2013. Pour cela, une expérimentation

pourra être mise en place sur les milieux ouverts récemment, sur des zones brûlées et sur des zones en pente où il est présent.

Cette expérimentation consistera en la création de 4 exclos répartis en deux zones différentes :

- Zone 1 : col de Foce (zone récemment exploitée)
 - Un exclos où l'on ne fait rien, et ce pour voir l'évolution naturelle
 - Un exclos où l'on sème des graines de peucedan
- Zone 2 : la crête d'Agarelli (zone touchée par les incendies)
 - Un exclos où l'on ne fait rien, et ce pour voir l'évolution naturelle
 - Un exclos où l'on sème des graines de peucedan

Il faudra réaliser un inventaire des pieds de peucedan dans ces exclos au moins une fois par an pendant 5 ans.

Enfin, un inventaire des espèces présentes sur le site sera réalisé par la recherche d'adultes, de chenilles ou de ponte. Pour cette recherche il conviendra, dans un premier temps, d'identifier les grands types d'habitat présents sur la zone (forêt dense, forêt ouverte, zones ouvertes, maquis, rochers, zones humides), puis procéder à des relevés (visites avec captures) dans ces milieux à différents moments de la saison favorable aux lépidoptères :

- 1^{er} passage début mai à mi-mai
- 2^{ème} passage début juillet à mi-juillet
- 3^{ème} passage mi-septembre à fin septembre

Ainsi, l'idéal serait de faire au moins 3 jours de prospections. On pourra répéter cette opération sur 2 ans car d'une année sur l'autre il peut y avoir des variabilités.

2.2.1.4. Les chiroptères

Concernant les chiroptères, il est nécessaire de prévoir une étude de la dynamique des populations en milieu forestier et un suivi de l'occupation des gîtes pour mieux appréhender les causes de dérangement, notamment les activités anthropiques. Le site de Rospa-Sorba a déjà fait l'objet d'études concernant la grande noctule (2006-2007). Cependant, il est nécessaire d'étendre nos connaissances à l'ensemble des espèces forestières ou rares pour mieux concilier activité humaine (essentiellement forestière) et exigences écologiques des chiroptères.

Pour cela, l'étude consistera à capturer, identifier les espèces et équiper certains individus d'émetteur pour assurer leur suivi télémétrique afin de localiser les gîtes fréquentés mais également de connaître l'importance de leurs déplacements pour rejoindre les sites de chasse.

Une vingtaine d'individus pourront être équipés d'émetteurs et feront l'objet d'un suivi pendant environ 8 jours. La mise en œuvre de cette action nécessite une équipe d'au moins 3 personnes à temps plein sur le terrain, complétée par des personnes bénévoles afin d'assurer le suivi des animaux. Une personne devra s'occuper de la préparation de l'étude et de la synthèse des données.

L'objectif de cette étude sera de réaliser une synthèse des prospections mentionnant la localisation et la description des gîtes observés, ainsi qu'une cartographie des zones de nourrissage ou de dispersion répertoriées, enfin de proposer les mesures de gestion les mieux adaptées en fonction de la zone.

En tout état de cause, cette action ne sera qu'un échantillonnage et ne pourra pas prétendre à un inventaire exhaustif. Elle permettra de protéger le connu et d'orienter la gestion forestière mais ne sera pas un blanc-seing.

2.2.2. Les habitats

2.2.2.1. Les mesures applicables à l'ensemble des habitats

2.2.2.1.1. La Défense de la Forêt Contre l'incendie (DFCI)

Les mesures de protection DFCI sur le site de Rospa-Sorba sont prévues dans la Protection Rapprochée du Massif Forestier (PRMF) Ghisoni-Vizzavona. L'animateur devra s'assurer de la mise en œuvre de cette PRMF sur le site.

Les actions qui sont présentées dans ce Docob sont celles prévues dans la PRMF.

2.2.2.1.2. Marquage pérenne et géolocalisation des arbres biologiques et des îlots de vieillissement et de sénescence

Dans le cadre de la politique environnementale forestière, l'ONF prévoit la désignation d'arbres biologiques et d'îlots qui doivent être conservés afin d'assurer le maintien de la biodiversité dans la forêt (Schéma Régional d'Aménagement Région Corse).

La localisation de ces arbres et îlots ne se faisant qu'à l'échelle de la parcelle et leur marquage se faisant qu'à la peinture dans le cadre de la gestion forestière courante, il est proposé, afin de suivre l'évolution sur le long terme de ces éléments de conservation de la biodiversité, de réaliser une géolocalisation au GPS de chaque arbre et îlot, ainsi que leur marquage de manière pérenne (plaquettes, ...).

Il est à noter qu'un marquage pérenne des arbres gîtes des chiroptères a été réalisé en 2010 par le GCC. Le marquage de ces arbres gîtes, considérés comme des arbres biologiques, est maintenu et sera opéré à chaque découverte de nouveau gîte par le GCC, notamment dans l'étude prévue dans le cadre de ce Docob (voir 2.2.1.4. Les chiroptères).

2.2.2.1.3. La mise en place d'un suivi de la naturalité

L'intérêt majeur de Natura 2000 étant la conservation de la biodiversité, il apparaît comme indispensable d'évaluer l'état de naturalité du site afin d'appréhender au mieux la capacité écologique de la zone. A Rospa-Sorba, forêt dont le traitement sylvicole est la fûtaie irrégulière, l'état de naturalité peut s'évaluer à partir du protocole des placettes permanentes ou par celui de la valeur écologique des arbres.

La mise en place de ces protocoles étant récente en Corse, il apparaît souhaitable de ne pas trancher dès à présent en faveur de l'un ou l'autre. Le choix se fera au moment de la mise en œuvre de l'action. L'animateur contactera alors l'ONF pour qu'il fasse le choix entre l'un ou l'autre en fonction des différents paramètres.

Complémentairement à ce travail, la naturalité peut s'étudier, en partie, à travers l'étude des peuplements de coléoptères saproxyliques. La méthode des pièges polytrap est à ce titre très intéressante. En effet, la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats mise en place par l'ONF et le MNHN, méthode dite Carnino, prévoit un suivi des espèces saproxyliques de fonge et de coléoptères.

Pour cela, il faut poser (au moins) deux pièges polytrap. Ensuite, il faut relever ces pièges 7 fois par an et déterminer les espèces présentes. Puis grâce aux espèces déterminées, il est possible, par comparaison, de déterminer la valeur patrimoniale de la forêt.

2.2.2.2. Les mesures spécifiques à chaque habitat

2.2.2.2.1. Forêts ouvertes montagnardes de pin laricio de Corse à anthyllide faux hermannia

L'objectif est la conservation de l'habitat qui sera assurée dans le cadre de la gestion forestière préconisée par l'aménagement forestier (2006-2025) qui a fait l'objet d'une évaluation des incidences

au titre de Natura 2000. Le traitement sera la futaie irrégulière (méthode pied à pied) assurant le maintien en mélange intime de toutes les classes de diamètre. Le diamètre d'exploitabilité est fixé jusqu'à 90 cm selon les stations et la rotation des coupes tous les 10 à 12 ans.

Il est prévu de maintenir des îlots de vieillissement ou de sénescence en vue de favoriser les nombreuses espèces inféodées à ces types de formations.

2.2.2.2. Peuplements denses montagnards de Pin lariciu de Corse à Luzule de Piemont

L'objectif est la conservation de l'habitat. Elle sera assurée dans le cadre de la gestion forestière préconisée par l'aménagement forestier (2006-2025) qui a fait l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Le traitement sera la futaie irrégulière (méthode pied à pied) qui assure le maintien en mélange intime de toutes les classes de diamètre. Le diamètre d'exploitabilité est fixé jusqu'à 90 cm selon les stations et la rotation des coupes tous les 10 à 12 ans.

Il est prévu de maintenir des îlots de vieillissement ou de sénescence en vue de favoriser les nombreuses espèces inféodées à ces types de formations.

Au niveau du plateau de Caralba, le pin lariciu est en mélange avec le sapin pectiné. Dans les stations humides (hygroclines) on le préférera au pin lariciu et inversement dans les stations mésophiles plus « séchardes » on veillera à optimiser la présence du pin lariciu.

Pour le sapin, il faudra veiller à mettre les diamètres d'exploitabilité en adéquation avec les signes de dépérissement s'il y en avait. Attention toutefois en cas de mortalité excessive de privilégier l'enjeu écologique du sapin par rapport à celui de production.

2.2.2.3. Gestion de l'aulnaie à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse

La priorité est à la conservation de cet habitat. L'habitat à aulne glutineux occupe une surface très réduite (0.7 hectare). Habitat de la Directive et seul peuplement feuillu de Rospa Sorba ce dernier

présente des intérêts écologiques importants (biodiversité, ripisylve, ... etc).

En 2003, l'état de conservation de l'aulne était défavorable suite au manque de régénération du peuplement. La cause principale était l'abrutissement par le bétail. Pour remédier à ce problème, un exclos a été installé autour de la zone humide. Aujourd'hui le résultat est satisfaisant car on note la présence d'une régénération assez abondante mais certains problèmes subsistent.

Aussi, l'objectif, dans le cadre de ce Docob, est d'obtenir une régénération viable et suffisante capable d'assurer le rajeunissement de l'aulnaie. Pour cela il est indispensable de maintenir l'exclos (opération déjà prévue dans le cadre de l'action 2.2.2.2.5. *Protection de la zone humide* présentée ci-après) et de faire un suivi de la régénération pour, ensuite, décider du mode de gestion de la régénération (travaux de dépressage si régénération trop abondante ou uniquement protection de l'existant si régénération faible).

2.2.2.2.4. Le peuplement d'Ifs

Deux pieds d'if sont présents à l'intersection des parcelles 4 et 5. S'agissant d'un habitat prioritaire, il est utile de mettre en œuvre des mesures pour renforcer ce « peuplement ». Le renforcement se fera par plantation à proximité en utilisant des plants élevés dans des pépinières locales à partir de graines récoltées sur des arbres de Corse. Il sera sans doute nécessaire de protéger les plantations contre la dent du bétail.

2.2.2.2.5. Protection de la zone humide

Les zones humides sont des milieux écologiquement remarquables qui abritent un nombre important d'espèces animales et végétales. Sur le site de Rospa Sorba, elles occupent une surface de 1,2 hectares et se caractérisent par la présence d'un cortège végétal particulier et par des espèces animales de la Directive Habitats (discoglosse corse, ...).

Cependant, ce type de milieu est apprécié par le bétail (fraîcheur, nourriture, point d'eau) notamment à Rospa-Sorba qui est un massif relativement sec en dehors de la zone humide de Caralba. Aussi, cette dernière est le siège d'un pâturage intensif qui a conduit un état dégradé de la strate herbacée vers la fin des années 1990.

Ainsi, dans le cadre du programme LIFE00NAT/F/7273 " Pour une gestion conservatoire des habitats à pin laricio " (2001-2005), deux exclos expérimentaux ont été installés sur le site de Caralba en juillet 2002. Ces exclos couvrent une surface d'environ 2 hectares et englobent la zone humide du plateau de Caralba. L'objectif de cette mise en défend repose sur les actions Life suivantes :

- Action C6 " Travaux de protection et de Restauration des zones humides "
- Action C7 " Amélioration du biotope des amphibiens endémiques "

Il est à noter qu'un des deux exclos (le petit) a été détruit par une crue du talweg de Caralba. Le plus grand est toujours en place. Il a fait l'objet de travaux d'aménagements en 2010 dans le cadre d'un dossier PDRC. Cependant, son état actuel nécessite d'autres aménagements : renforcement de la clôture, aménagement du passage au niveau du talweg provenant du col de Foce, ...

La conservation de cet exclos s'avère indispensable pour la protection de la régénération d'une partie de l'aulnaie, pour assurer une zone de quiétude pour la reproduction des amphibiens et pour permettre une reconstitution complète de la strate herbacée.

2.3 .Les activités socio-économiques de la ZSC

2.3.1. La gestion forestière (Code FSD 160) : suivi de l'adéquation entre le Docob et l'aménagement forestier

Pour assurer l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et des espèces, il est indispensable de s'assurer de l'adéquation entre les opérations menées dans le cadre de la gestion forestière et les

mesures prévues dans le Docob. A cet effet, il est à noter que l'aménagement de la forêt territoriale de Rospa-Sorba, valable pour la période 2006-2025, a pris en compte les enjeux du site Natura 2000 qui sont synthétisés dans l'évaluation des incidences (voir 2.4.1.3.2.3. Evaluation des incidences sur le site Natura 2000).

L'aménagement forestier prévoit les dispositions suivantes en faveur de l'environnement :

- le maintien d'îlots de sénescence,
- le maintien d'îlots de vieillissement,
- la conservation du bois mort (sur pied et au sol pour 5 à 15m³ par hectare),
- l'identification et la préservation des arbres référencés en tant « qu'arbres porteurs » (avifaune, chiroptères) ou « arbres sentinelles » qui sont des arbres à fonction patrimoniale (marqués par un cercle blanc) qui pourront être subdivisés en : arbre dépérissant, arbre foudroyé et/ou à cavité, arbre patrimonial.
- l'abandon au sol des rémanents et des perches au niveau de la sapinière (favorable à la buxbaumie verte),
- mise en place d'un programme de suivi des espèces : inventaire floristique de l'exclos de Caralba, inventaire des amphibiens, suivi des populations de chiroptères et suivi des populations de sittelle,
- mise en place d'un programme de suivi des milieux : mise en place d'un réseau de placettes permanentes, analyse biochimique du ruisseau de Caralba et analyse pédoanthracologique de la forêt.

De plus, les actions liées à la restauration de la biodiversité sont reprises dans les actions globales envisagées dans les différents chapitres : plantations après incendie, introduction d'essences feuillues, préservation des essences minoritaires, gestion de l'activité pastorale, etc.

Aussi, l'adéquation entre gestion forestière et conservation de la biodiversité ne doit pas poser de problème. Ainsi, l'animateur aura uniquement pour mission d'assurer le lien entre le gestionnaire de la forêt (ONF) et le Copil du site pour permettre le bon déroulement des opérations menées sur le site.

2.3.2 .L'activité pastorale (Code FSD 140)

L'activité pastorale est présente dans la ZSC, et son impact sur les espèces et habitats est à prendre en compte. On note la présence de bovins, caprins et porcins en estive.

L'intégration du pastoralisme dans les objectifs du Docob se caractérise par deux enjeux : le respect de la capacité d'accueil du milieu (équilibre charge animale / flore) et l'utilisation du pastoralisme comme moyen d'action dans la conservation de la biodiversité.

Deux modalités peuvent être proposées :

- la régulation de la fréquentation du bétail dans les zones sensibles (zones humides, sapinière, zones accueillant des travaux de restauration de la biodiversité, ... etc.).
- le maintien et la promotion des troupeaux dans les zones ouvertes (vocation DFCI, écologique et cynégétique).

La diminution des impacts du bétail sur les zones sensibles passe obligatoirement par une mise en défens ou la proposition d'installation des troupeaux dans des zones plus appropriées.

➤ *Gestion des porcins*

50 bêtes se trouvent sur le site Natura 2000, avec une certaine préférence en saison estivale pour le plateau de Caralba. La présence des porcs dans certaines parties de la ZSC peut s'avérer problématique par rapport à la conservation de certaines espèces de flore, et notamment les plantes hôtes du porte-queue de Corse et de la noctuelle des peucédans du fait des fouilles réalisées au sol. De plus, l'impact des porcs sur certaines espèces animales et végétales liées à la zone humide de Caralba peut également s'avérer problématique.

Aussi, la gestion du troupeau des porcins semble indispensable. Pour cela, il est préconisé de créer des zones de nourrissage avec des points d'eau dans d'autres secteurs pour favoriser la stabulation des porcs sur ces zones qui se trouvent en dehors de la ZSC. La zone de « Foce d'Eria » à proximité de

laquelle se trouve la source de « Funtana purone » et éventuellement une zone dans le secteur de barone (proche point d'eau) semblent favorables.

➤ **Gestion des caprins**

La présence de 400 bêtes sur la crête d'Agarelli peut s'intégrer à la conservation de la biodiversité. En effet, sur le secteur d'Agarelli, la PRMF prévoit la mise en place d'une coupure active. Il apparaît donc intéressant de contractualiser avec les éleveurs caprins pour assurer un entretien de cet ouvrage DFCI dont le but est d'assurer la protection de la forêt, et donc des habitats communautaires. La stabulation des animaux sur la crête passe par la mise en place d'abreuvoirs pour éviter aux chèvres de devoir se rendre dans la zone humide en contrebas pour boire. Cette stabulation pourrait également permettre de limiter l'impact de l'abrouissement des certaines plantes, notamment les plantes hôtes des lépidoptères.

Ces abreuvoirs pourront être alimentés par une source qui se situe sur la crête d'Agarelli et qu'il faudra capter. Cette source pourra également jouer un rôle d'alimentation des citernes DFCI.

La localisation des zones potentielles de stabulation des porcs et des chèvres vous est représentée dans la figure n°24 ci-dessous.



3. Les fiches actions

3.1. Synthèse des fiches actions par grands thèmes

Le récapitulatif des fiches actions en fonction des différents thèmes vous est présenté dans le tableau XVIII :

Thème	N° fiche	Intitulé de la fiche	Priorité
<i>Les actions générales</i>	1	L'animation du document d'objectifs	1
	2	La signalétique	2
	3	La sensibilisation des scolaires	1
<i>Les actions en faveur des espèces de la ZSC</i>	4	Suivi des stations de buxbaumie verte et conservation de son habitat	1
	5	Suivi des populations d'amphibiens et de reptiles	1
	6	Suivi des populations d'insectes	2
	7	Conservation des populations d'insectes	1
	8	Gestion des populations de chiroptères	1
<i>Les actions en faveur des habitats de la ZSC</i>	9	Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)	1
	10	Marquage pérenne et géolocalisation des îlots et des arbres biologiques	1
	11	Evaluation de l'état de naturalité	1
	12	Gestion des habitats à pin laricio	1
	13	Gestion de l'aulnaie	1
	14	Renforcement des populations d'ifs	1
<i>Les activités socio-économiques pour la ZSC</i>	15	Protection de la zone humide	1
	16	Gestion forestière	1
	17-1	Gestion du pastoralisme : les porcins	1
	17-2	Gestion du pastoralisme : les caprins	1

Tableau XVIII : récapitulatif des fiches actions

3.2. Détail des fiches actions

Le détail des fiches actions par thème vous est présenté ci-après.

3.2.1. Les actions générales

Fiche n°1		
Référence texte	Titre de l'action	Priorité
2.1.1	<i>L'animation du document d'objectifs</i>	1
Objectif(s) opérationnel(s)	Mise en œuvre des fiches actions	
Habitats de la Directive concernés	Espèces de la Directive concernées	
Tous	Toutes	
Localisation - Périmètre d'application	Superficie ou linéaire estimé :	
Ensemble de la ZSC	238 hectares	
Lien avec une autre action		
Toutes les fiches actions		
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
<p>L'animateur sera chargé d'organiser, en relation avec le maître d'ouvrage et le Président du Copil, les réunions des groupes de travail et du comité de pilotage. De plus, il sera également chargé du montage des dossiers nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues et devra se tenir informé de tous les projets ayant cours sur le site. Enfin, il sera chargé de toute autre opération à la demande du maître d'ouvrage et validée par le Copil.</p>		

Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC, ...			OEC, ...		
Indicateurs d'évaluation					
Nombre de fiches actions mises en œuvre					
Estimation du coût			Financements possibles		
Pour 6 ans : 90 000 €			Feder, crédits Etat, ...		

Fiche n°2					
Référence texte		Titre de l'action		Priorité	
2.1.2.1		La signalétique		2	
Objectif(s) opérationnel(s)		Création d'un panneau d'information			
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Tous			Toutes		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			238 hectares		
Lien avec une autre action					
Toutes les fiches actions					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>Pour la sensibilisation du grand public un panneau d'information sera posé sur site. Ce panneau contiendra des informations sur Natura 2000, les habitats et espèces du site. De plus, il présentera également les orientations de gestion de la ZSC.</p> <p>La localisation précise de la pose du panneau est encore à définir.</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X				
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC, Etat, communes, ...			OEC, ONF, ...		
Indicateurs d'évaluation					
Avancement du projet					
Estimation du coût			Financements possibles		
1 panneau (pose incluse) : 2 500 €			PDRC, ...		

Fiche n°3					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.1.2.2	<i>La sensibilisation des scolaires</i>				1
Objectif(s) opérationnel(s)	Création d'un outil pédagogique et sorties terrain				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Tous			Toutes		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			238 hectares		
Lien avec une autre action					
Toutes les fiches actions					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Création d'un outil pédagogique qui reste à définir (poster,...) et sortie terrain encadrée par l'ONF et, si besoin, tout autre organisme. L'animateur pourra se rapprocher du service éducation à l'environnement de l'OEC afin de concevoir un projet pédagogique.					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x				
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC, communes, ...			OEC, ONF, ...		
Indicateurs d'évaluation					
Création de l'outil et nombre de sorties					
Estimation du coût			Financements possibles		
1 outil pédagogique : A définir Sortie terrain (transport) : 1 500€			PDRC, ...		

3.2.2. Les actions en faveur des espèces de la ZSC

Fiche n°4					
Référence texte		Titre de l'action			Priorité
2.2.1.1		<i>Suivi des stations de buxbaumie verte et conservation de son habitat</i>			1
Objectif(s) opérationnel(s)		Mise en place d'inventaire de suivi des stations connues et recherche de nouvelles stations dans la ZSC. Assurer la conservation de son habitat en laissant du bois mort au sol			
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
9530			<i>Buxbaumia viridis</i>		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			238 hectares		
Lien avec une autre action					
Toutes les fiches actions					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Réalisation d'inventaires des stations de buxbaumie verte connues et recherches de nouvelles stations. Laisser du bois morts au sol en respectant les recommandations du SRA : 5 à 15 m ³ par hectare de bois morts sur pied et gisant.					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X		
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC, Etat, communes, ...			OEC, ONF, ...		
Indicateurs d'évaluation					
Avancement du projet					
Estimation du coût			Financements possibles		
6 journées d'inventaires : 3 300€			PDRC, ...		

Fiche n°5					
Référence texte		Titre de l'action			Priorité
2.2.1.2		Suivi des populations d'amphibiens et de reptiles			1
Objectif(s) opérationnel(s)		Maintenir l'inventaire des populations d'amphibiens et des reptiles			
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
			Discoglosses corse et sarde (si confirmation)		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			0.7 hectare		
Lien avec une autre action					
Conservation et suivi de la zone humide					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p><u>1-Pour les amphibiens</u></p> <p>Un inventaire (présence/absence) a été réalisé en mai/juin 2013. L'objectif de cet inventaire était d'identifier les espèces présentes et de rechercher de nouvelles espèces.</p> <p>Suite à cet inventaire, un protocole de suivi sera mis en place dès 2014 pour évaluer la classe d'abondance des espèces.</p> <p>Il faudra faire une étude quantitative et qualitative des populations de discoglosses, d'euprocte et de salamandre sur l'ensemble des cours d'eau et différents points d'eau lors de la période de reproduction et de ponte.</p> <p>Réaliser un comptage sur 3 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En diurne pour le comptage des pontes et têtards • En nocturne pour la recherche des adultes en reproduction et dénombrement des individus (capture à l'épuisette, reconnaissance de l'espèce, puis relâché sur place) <p>Le suivi des amphibiens se fera tous les ans ainsi qu'un suivi de la reproduction tous les 3ans.</p> <p><u>2-Pour les reptiles :</u></p> <p>En mai 2013, une méthode de suivi des reptiles par la méthode des plaques refuges (le lézard thyrrhénien : <i>Podarcis tiliguerta</i>, le lézard de Bédriaga : <i>Archaeolacerta bedriagae</i> et l'Algyroïde de Fitzinger : <i>Algyroides fitzingeri</i>) a été mise en place dans le but d'évaluer l'état de conservation des populations et de rechercher de nouvelles espèces. Le suivi est réalisé au cours des mois de mars et juin (période de reproduction) avec un minimum de 4 visites pendant les 2 mois de l'étude.</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x	x
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
ONF, ...			ONF, ...		
Indicateurs d'évaluation					
Nombre d'inventaires réalisés					
Estimation du coût			Financements possibles		
Protocole amphibien : 12600€ Protocole reptile : 8400€			ONF (réseau naturaliste),...		

Fiche n°6					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.2.1.3	Suivi des populations d'insectes				2
Objectif(s) opérationnel(s)	Evaluation de l'état de conservation des populations d'insectes				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
			<i>Papilio hospiton, Gortyna borelii</i>		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			238 hectares		
Lien avec une autre action					
Conservation de la flore non inscrites à la directive habitat.					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>La conservation des lépidoptères (<i>Papilio hospiton</i>, <i>Gortyna borelii</i> et <i>Argynnis elisa</i>) se fera par le maintien de son habitat naturel. Pour cela, il est préconisé de préserver le caractère ouvert des sites par l'entretien ou la création de pâtures et prévenir les incendies qui ravagent ces stations.</p> <p>De plus, il apparaît judicieux de réaliser un inventaire des populations de lépidoptères. Un protocole sera mis en place : recherche d'adultes, de chenilles ou de ponte, prise de données GPS et cartographie des données). Ce protocole est évalué à 3 journées par an pendant 2 ans.</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x			
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
OEC, ONF			OEC, ONF		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi annuel des populations					
Estimation du coût			Financements possibles		
Lépidoptères : 3300€			Feder, crédits Etat, ONF,...		

Fiche n°7					
Référence texte		Titre de l'action			Priorité
2.2.1.3		Conservation des populations d'insectes			1
Objectif(s) opérationnel(s)		Localiser et conserver les plantes hôtes des lépidoptères Amélioration des connaissances sur la plante hôte : le peucedan			
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Tous			<i>Papilio hospiton</i> , <i>Gortyna borelii</i>		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			238 hectares		
Lien avec une autre action					
Suivi des populations d'insectes, Gestion du pastoralisme					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>De nombreuses espèces de flore présentes sur le site ne font pas partie de l'annexe II de la Directive habitat, mais leur conservation s'avère indispensable au maintien des lépidoptères inscrits à l'annexe II de la Directive : la plante hôte d'<i>Argynnis elisa</i> est la violette, les plantes hôtes de <i>Papilio hospiton</i> sont le peucedan, la rue de Corse et la plante hôte de <i>Gortyna borelii</i> est le peucedan.</p> <p>Aussi, dans un but de conserver ces plantes hôtes, il faudra :</p> <p>Faire un inventaire floristique pour localiser les stations de plantes hôte. Faire une prise de données GPS et cartographier (férule, peucedan, rue de Corse, gentiane bleue et jaune, violette). Ce travail est réalisable en 1 journée.</p> <p>Améliorer les connaissances sur la répartition et l'évolution des peucedans (créer 4 exclos de 5m/5m) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 exclos pourront être mis en place au niveau du col de Foce (zone récemment exploitée) <ul style="list-style-type: none"> *Un exclos où l'on ne fait rien pour voir l'évolution naturelle *Un exclos où l'on sème des graines de peucedan -2 exclos au niveau de la crête d'Agarelli (zone touchée par les incendies) <ul style="list-style-type: none"> *Un exclos où l'on ne fait rien pour voir l'évolution naturelle *Un exclos où l'on sème des graines de peucedan <p>Suivi de l'évolution (1 jour par an pendant 6 ans)</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
Etat, communes, CTC,...			OEC, ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Nombre d'inventaires d'exclos réalisés					
Estimation du coût			Financements possibles		
Localisation des plantes hôtes : 550€ Inventaire : 4200€ Suivis : 3300€ 4 exclos : 3240€			Feder, crédits Etat,...		

Fiche n°8

Référence texte	Titre de l'action		Priorité
2.2.1.4	<i>Gestion des populations de chiroptères</i>		1
Objectif(s) opérationnel(s)	Suivi des populations de chiroptères et de la fréquentation des gîtes. L'objectif est de définir quelles sont les espèces présentes sur le site, comment elles utilisent le site et évaluer les impacts des activités anthropiques afin de définir des préconisations de gestion forestière favorables à la conservation des chiroptères.		
Habitats de la Directive concernés		Espèces de la Directive concernées	
Tous		<i>Le Grand Rhinolophe, Le Murin à oreilles échancrées, Le Murin de Bechstein La Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers.</i>	
Localisation - Périmètre d'application		Superficie ou linéaire estimé :	
Ensemble de la ZSC		238 hectares	
Lien avec une autre action			
Toutes			
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
L'étude consistera à réaliser des captures nocturnes pour équiper les animaux d'émetteurs afin de réaliser un suivi télémétrique. Ce suivi devrait permettre de localiser les gîtes, les zones de chasse et de transit. Des individus seront équipés d'émetteurs et feront l'objet d'un suivi pendant environ 8 jours. Parallèlement, cette action permet de poursuivre les inventaires des gîtes forestiers fréquentés par les chauves-souris. Leur marquage et leur description seront également réalisés.			
Calendrier de réalisation			
2014	2015	2016	2017
	X		
Maîtres d'ouvrage potentiel		Maître d'œuvre potentiel	
GCC		GCC	
Indicateurs d'évaluation			
Suivi des populations, compte-rendu			
Estimation du coût		Financements possibles	
Etude télémétrique (8jours) : 9360€ Préparation terrain/matériel : 520€ Déplacement : 1000€ Rédaction rapport annuel : 520€ Matériel (20 émetteurs) : 3400€ Total : 14800€		Fonds Environnement Développement Durable,...	

3.2.3. Les actions en faveur des habitats de la ZSC

Fiche n°9		
Référence texte	Titre de l'action	Priorité
2.2.2.1.1	Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)	1
Objectif(s) opérationnel(s)	Protection des habitats et des espèces contre les incendies	
Habitats de la Directive concernés	Espèces de la Directive concernées	
Tous	Toutes	
Localisation - Périmètre d'application	Superficie ou linéaire estimé :	
Ensemble de la ZSC		
Lien avec une autre action		
Gestion du pastoralisme		

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Les actions de DFCI sur le site de Rospa-Sorba sont prévues dans la PRMF Ghisoni-Vizzavona. Il n'y a pas de crédits à prévoir au titre du Docob. L'animateur aura la charge de suivre l'évolution de la mise en œuvre de ce dossier et d'en informer le Copil.					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC, Etat, communes,...			ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi des travaux					
Estimation du coût			Financements possibles		
Néant					

Fiche n°10					
Référence texte	Titre de l'action			Priorité	
2.2.2.1.2	<i>Marquage pérenne et géolocalisation des îlots et des arbres biologiques</i>			1	
Objectif(s) opérationnel(s)	L'objectif est de garantir la pérennité du marquage et la géolocalisation des îlots et des arbres biologiques (arbres morts, à cavité, dépérissants,...) afin de conserver la donnée sur ces éléments de biodiversité				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Peuplement dense montagnard de Pin laricio de Corse à Luzule de Piemont Peuplement clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia			<i>Le Grand Rhinolophe, Le Murin à oreilles échancrées, Le Murin de Bechstein La Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers. Buxbaumie viridis, Sittelle</i>		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			238 hectares		
Lien avec une autre action					
Gestion forestière, Gestion des habitats à pin laricio					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
L'aménagement forestier de 2007 propose des emplacements d'îlots de sénescence et de vieillissement (Cf. aménagement forestier §5.3, 5.11.3). Pour l'ensemble de la ZSC, des îlots et des arbres biologiques sont prévus. Ils sont définis lors de la gestion forestière dite courante. Toutefois, dans le cadre de Natura 2000, sera ajouté à la gestion courante, un marquage pérenne (plaquettes,...) et une géolocalisation au GPS.					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
ONF			ONF		
Indicateurs d'évaluation					
Prises de données GPS et cartographie					
Estimation du coût			Financements possibles		
Marquage et géolocalisation : 3 000€			PDRC, ..		

Fiche n°11					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.2.2.1.3	<i>Evaluation de l'état de naturalité</i>				1
Objectif(s) opérationnel(s)	Evaluer la capacité écologique du site et suivre l'évolution de cette capacité				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Tous			Toutes		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC					
Lien avec une autre action					
Toutes les actions du Docob					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>Mise en place d'un réseau de placettes (permanentes ou valeur écologique) sur l'ensemble de la ZSC pour réaliser des mesures de bois morts,... afin d'évaluer la naturalité du site et le maintien de cette naturalité en répétant les protocoles dans le temps.</p> <p>En complément, un suivi des populations de coléoptères saproxyliques par la méthode des pièges « polytrap » peut s'avérer très utile afin de caractériser la naturalité (et donc évaluer, en partie, l'état de conservation des habitats). En effet, la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats mise en place par l'ONF et le MNHN, méthode dite Carnino, prévoit un suivi des espèces saproxyliques de fonge et de coléoptères). Pour cela, il faut poser (au moins) deux pièges « polytrap ». Ensuite, il faut relever ces pièges 7 fois par an et déterminer les espèces présentes. Puis grâce aux espèces déterminées, il est possible, par comparaison, de déterminer la valeur patrimoniale de la forêt.</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
		X	X		
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC,...			ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Nombre de placettes réalisées					
Estimation du coût			Financements possibles		
A définir en fonction du protocole Coléoptères saproxyliques : 15 000€			Feder, crédits Etat, DFCI, ...		

Fiche n°12					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.2.2.2.1 et 2.2.2.2.2	Gestion des habitats à pin laricio				1
Objectif(s) opérationnel(s)	Le maintien et l'amélioration de la biodiversité passant par une gestion adaptée				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Peuplement dense montagnard de Pin laricio de Corse à Luzule de Piemont			<i>Le Grand Rhinolophe, Le Murin à oreilles échancrées, Le Murin de Bechstein La Barbastelle d'Europe,</i>		
Peuplement clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia			<i>Minioptère de Schreibers, Buxbaumie viridis, Sittelle</i>		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			2		
Lien avec une autre action					
Gestion forestière,					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
La mesure principale sera la pérennisation des surfaces dominées par les pins laricii. Il faudra donc poursuivre la sylviculture préconisée dans l'aménagement forestier (cf aménagement forestier FT Rospa Sorba). Le traitement sera la futaie irrégulière (méthode pied à pied).					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC,...			ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi de la bonne gestion de l'habitat					
Estimation du coût			Financements possibles		
Néant					

Fiche n°13					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.2.2.2.3	Gestion de l'aulnaie				1
Objectif(s) opérationnel(s)	Suivi de la régénération et travaux si nécessaires				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
If					
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Toute la ZSC					
Lien avec une autre action					
Gestion forestière					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>La protection de la régénération de l'aulne qui est fondamentale dans le contexte de Rospa-Sorba est prévue à la fiche « action 4 conservation et suivi de la zone humide ». Aussi, cette fiche ne concerne que le suivi de la régénération et les travaux éventuels (dépressage si régénération abondante ou uniquement maintien de la protection si régénération faible).</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC,...			ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi de la régénération					
Estimation du coût			Financements possibles		
Suivi : 550€ Travaux : à définir en fonction des résultats du suivi			Feder, crédits Etat,...		

Fiche n°14					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.2.2.2.4	Renforcement des populations d'ifs				1
Objectif(s) opérationnel(s)	Augmenter le nombre d'individus présents				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
If					
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Toute la ZSC					
Lien avec une autre action					
Gestion forestière					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>Cette action consiste à récolter des graines (en Corse) qui seront élevées en pépinière jusqu'au stade de plant. Ensuite, ces plants seront plantés, prioritairement, dans les zones où sont actuellement présents les individus afin de s'assurer de la qualité de la station. Les plants seront protégés de la dent du bétail.</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC,...			ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi de la régénération					
Estimation du coût			Financements possibles		
Total : 3 000€			Feder, crédits Etat,...		

Fiche n°15					
Référence texte		Titre de l'action		Priorité	
2.2.2.2.5		Protection de la zone humide		I	
Objectif(s) opérationnel(s)		Assurer la protection de la zone humide de Caralba pour assurer la protection de la biodiversité qui lui est associée			
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse			Buxbaumie verte, Discoglosses corse et sarde (si confirmation de présence)		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC			0.7 hectare		
Lien avec une autre action					
Gestion de l'habitat à aulnes, Gestion des populations d'amphibiens et reptiles, Conservation des espèces de flore et Gestion du pastoralisme					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>Cette action a pour but d'assurer le bon fonctionnement de la zone humide de Caralba afin de garantir la conservation des habitats et espèces qui sont présents.</p> <p>Pour cela, il est indispensable de restaurer et entretenir l'exclos présent. Au niveau des talwegs la clôture est souvent emportée lors des épisodes de crues. Aussi, il est nécessaire de mettre en place un système avec des piquets en béton sur lesquels on installe des barres pour constituer une barrière. Ces barrières devront être obligatoirement relevées en hiver et ainsi ne pas subir les affres des crues. Il est à noter que les passages amont et aval du talweg principal ont fait l'objet de travaux (mise en place des piquets béton et pose de treillis en guise de barrière) en 2011 dans le cadre d'un dossier PDRC. Il reste à traiter le talweg qui provient du col de Foc. De plus, un entretien de la clôture existante est à prévoir car les risques de dégâts sont élevés sur le site (neige, chablis,...).</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC, ...			ONF, ...		
Indicateurs d'évaluation					
Bilan des suivis chaque fin d'année					
Estimation du coût			Financements possibles		
Restauration clôture : 8 000 € Entretien de la clôture : 5 000 €			Feder, crédits Etat, ...		

3.2.4. Les actions en faveur des activités prioritaires de la ZSC

Fiche n°16					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.3.1	Gestion forestière				1
Objectif(s) opérationnel(s)	S'assurer de l'adéquation entre la gestion forestière du site et les objectifs du Docob				
Habitats de la Directive concernés	Tous		Espèces de la Directive concernées	Toutes	
Localisation - Périmètre d'application	Ensemble de la ZSC		Superficie ou linéaire estimé :	238 hectares	
Lien avec une autre action					
Marquage des ilots et des arbres biologiques, Gestion des habitats à pin laricio					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
L'aménagement forestier de la forêt territoriale qui s'applique sur la période 2006-2025 a été validé en 2007. Il a été soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 dont les données sont synthétisées dans le paragraphe 2.4.1.3.2.3.					
De plus, lors de cette révision, l'adéquation entre les deux documents (aménagement et Docob) prévue par la loi, a été étudiée. Aussi, l'animateur aura simplement pour mission de veiller à ce que les opérations de gestion forestière mises en œuvre soient portées à connaissance du Copil qui, le cas échéant, pourra s'exprimer.					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC,...			ONF,...		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi de la gestion forestière					
Estimation du coût			Financements possibles		
Néant					

Fiche n°17-1

Référence texte	Titre de l'action		Priorité		
2.3.2	<i>Gestion du pastoralisme : les porcins</i>		1		
Objectif(s) opérationnel(s)	Gestion des porcins				
Habitats de la Directive concernés	Espèces de la Directive concernées				
Tous	Toutes				
Localisation - Périmètre d'application	Superficie ou linéaire estimé :				
Ensemble de la ZSC	238 ha				
Lien avec une autre action					
Conservation et suivi de la zone humide					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>L'objectif principal est d'éloigner les porcins de la zone humide en installant des zones de nourrissage avec des abreuvoirs en périphérie du site. Pour cela, il faudra: Actualiser la déclaration de surface, officialiser la concession de pâturage, Sensibiliser les éleveurs sur les dommages engendrés par la présence de porcins non ferrés et trouver des solutions pour remédier à cela, Mettre en place deux zones de contention et de nourrissage en aval du périmètre et y amener l'eau. Pour la zone de Foce d'Eria) il faudra capter l'eau d'A funtana di Purrone et prévoir 500m de tuyaux. Pour la zone de barone, l'eau est accessible, il faudra prévoir un brancement</p>					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X

Maîtres d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
CTC,...	Chambre de l'agriculture, ...
Indicateurs d'évaluation	
Nombre de zones de nourrissage créées et nombre de porcins dans la zone humide	
Estimation du coût	Financements possibles
2 abreuvoirs : 600€ Zone de nourrissage et parc de contention : 3 000€ l'unité 500m de tuyaux : à définir Captage d'eau : à définir Branchement pour zone de Purrone : à définir	Maet, Feder, crédits Etat,...

Fiche n°17-2					
Référence texte	Titre de l'action				Priorité
2.3.2	<i>Gestion du pastoralisme : les caprins</i>				1
Objectif(s) opérationnel(s)	Gestion des caprins				
Habitats de la Directive concernés			Espèces de la Directive concernées		
Tous			Toutes		
Localisation - Périmètre d'application			Superficie ou linéaire estimé :		
Ensemble de la ZSC					
Lien avec une autre action					
Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) et Conservation des populations d'insectes					
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
<p>L'objectif principal est le maintien du troupeau dans les zones ouvertes (vocations D.F.C.I et écologique). Pour cela, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire un diagnostic pastoral -Actualiser la déclaration de surface, officialiser la concession au pâturage, -Mettre en place une charte de bonne pratique, -Equiper la zone de crête d'Agarelli de trois abreuvoirs pour permettre aux chèvres de boire sans avoir besoin d'aller dans la zone humide. Ainsi, la stabulation des animaux sur la zone de crête sera également favorable au maintien de l'ouverture de la coupure active prévue par la PRMF. L'eau servant d'alimentation aux abreuvoirs (et éventuellement aux bassins DFCI) pourra être captée, en fonction de l'étude hydrogéologique, à partir de la source potentielle d'Agarelli 					
Calendrier de réalisation					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X	X
Maîtres d'ouvrage potentiel			Maître d'œuvre potentiel		
CTC,...			Chambre d'agriculture,...		
Indicateurs d'évaluation					
Suivi des travaux					
Estimation du coût			Financements possibles		
3 abreuvoirs : 900€ Etude hydrogéologique : 500 € Captage d'eau : à chiffrer 700 m de tuyaux : à chiffrer			Feder, crédits Etat, DFCI,...		

Une synthèse des opérations prévues dans ce Docob par type d'action en fonction du diagnostic vous est présentée dans le tableau XIX.

Type d'action				Objectif	N°= fiche action
Actions générales					
Animation du document d'objectifs				Désignation d'un animateur dès validation du Docob	1
Signalétique				Pose d'un panneau d'information	2
Sensibilisation des scolaires				outil pédagogique et sortie terrain	3
Habitats/Espèces	Etat de conservation évalué	Menaces	Actions de conservation passées (Docob 2003, AF 2006 et PRMF 2012)	Actions de conservation prévues au Docob 2013	Fiches actions
Espèces					
Buxbaumie verte	Favorable	Incendie et enlèvement des bois morts	Validation AF qui prévoit la gestion de l'habitat avec des prescriptions adaptées	Suivis des effectifs	4 (16)

Discoglosse corse	Favorable	Porcs et assèchement des zones humides	Mise en place d'exclos et premiers inventaires	Suivis des effectifs et gestion des porcins	5 (15)
Discoglosse sarde	Non défini	Porcs et assèchement des zones humides	Mise en place d'exclos et premiers inventaires	Confirmation de présence et, le cas échéant, gestion des porcins	5(15)
Le Porte-queue de Corse	Non défini	Disparition plantes hôtes (peucédan)	Aucune	Amélioration de la connaissance et gestion du pastoralisme	6 et 7
La noctuelle des peucédans	Non défini	Disparition plantes hôtes (peucédan)	Aucune	Amélioration de la connaissance	6 et 7
Le Grand Rhinolophe	Non défini	Disparition des gîtes	Inventaires et marquage des arbres gîtes	Amélioration de la connaissance et protection des gîtes	8 (10 et 16)
Le Murin à oreilles échancrées	Non défini	Disparition des gîtes	Inventaires et marquage des arbres gîtes	Amélioration de la connaissance et protection des gîtes	8 (10 et 16)
La Barbastelle d'Europe	Non défini	Disparition des gîtes	Inventaires et marquage des arbres gîtes	Amélioration de la connaissance et protection des gîtes	8 (10 et 16)
Le Murin de Bechstein	Non défini	Disparition des gîtes	Inventaires et marquage des arbres gîtes	Amélioration de la connaissance et protection des gîtes	8 (10 et 16)

Habitats

Tous habitats		Incendie	lancement PRMF	protection incendie,	9
		Perte des données	Désignation des arbres lors des opérations de gestion forestière et études chiroptères	Marquage pérenne des arbres et îlots	10
		Diminution de la biodiversité	Etude	Evaluation de la naturalité	11
Forêts denses montagnardes de pin laricio à <i>Galio-Pinetum Laricii luzuletosum</i>	Bon	Incendie	Validation AF et PRMF	Protection incendie et gestion forestière adaptée	12 (16)
Forêts denses montagnardes de pin laricio à <i>Galio-Pinetum anthyllidetosum</i>	Moyen	Incendie	Validation AF et PRMF	Protection incendie et gestion forestière adaptée	12 (16)
Les aulnaies à aulne glutineux	Moyen	Incendie et abroustissement de la régénération	Mise en place d'exclos	Gestion du peuplement	13 (15 et 16)

Peuplements d'ifs dans les forêts corses	Mauvais	Incendie, coupe sauvage	Validation AF et PRMF	protection incendie et renforcement de la population	14 (16)
Zone humide (hors DHFF)	Moyen	Impact du bétail	Mise en place d'exclos	Renforcement et entretien de l'exclos	15
Activités socio-économiques					
Nom		Impacts potentiels	Prise en compte des impacts par les documents en cours	Actions à prévoir dans le Docob 2013	Fiches actions
Gestion forestière		Tous les habitats et toutes les espèces	Evaluation des incidences Natura 2000 de l'AF 2006-2025	Assurer l'adéquation entre la mise en œuvre de l'AF et le Docob	16
Pastoralisme		Tous les habitats et toutes les espèces	Mise en place d'exclos	Mise en place d'une politique pastorale sur le site	17-1 et 17-2

Tableau XIX : synthèse des opérations prévues dans le Docob

La Charte Natura 2000

1. La charte Natura 2000 : définition et conditions d'application

1.1. Définition

La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux introduit l'existence d'une charte Natura 2000 auxquels les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains dans le site peuvent adhérer.

La charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, comporte un ensemble de recommandations et d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée.

Aussi, il convient de préciser les termes « recommandations » et « engagements » :

-Recommandation : les recommandations ont pour but de sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Le non-respect de ces recommandations n'entraîne aucune sanction pour l'adhérent.

-Engagement : en application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, les engagements participant cités au sein de la charte Natura 2000 contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire décrits dans le DOCOB. Ces engagements n'entraînent aucun surcoût pour l'adhérent mais leur non respect peut conduire à une suspension temporaire à l'adhésion de la charte. Le respect de ces engagements est donc soumis à un contrôle, notamment s'il a permis l'obtention d'avantages (aides publiques, avantage fiscal). Les engagements prévus par la charte Natura 2000 peuvent faire l'objet de contrôles, formulés de manière simple dans la charte. Les engagements sont formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides), et/ou par activité (activités de sports et de loisirs notamment).

L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de 5 ans et ouvre droit à exonération fiscale : exonération des parts communales et intercommunales de la taxe sur le foncier non bâti.

1.2. Conditions d'application

Les conditions de mise en œuvre de la charte Natura 2000 sont fixées par le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000, pris en application de la loi sur le Développement des territoires ruraux en ce qui concerne la charte Natura 2000 (article R 414-11 et R414-12 du Code de l'Environnement).

Il y a deux conditions d'éligibilité à la signature de la charte :

1. Le signataire s'engage à **autoriser l'accès aux terrains** au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ; sous réserve que l'animateur du site informe préalablement le signataire de la date de ces opérations dans un délai d'au moins 10 jours, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Le signataire pourra se joindre à ces opérations. En outre, il sera informé des résultats de ces opérations.

2. Concernant la gestion forestière, le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

Si pour une raison de force majeure, l'une des parcelles ne devait plus être soumise à l'engagement de la charte, le propriétaire ou l'exploitant doit saisir l'organisme de contrôle. Si le déclarant ne peut pas tenir un engagement, il le motive et en informe la DDTM.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquels il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (cf. circulaire MEDD / MAP du 26 avril 2007).

1.3. Contrôles

A chaque engagement correspond un point de contrôle. Les services de la DDTM après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000, peuvent vérifier sur place le respect des engagements souscrits ainsi que la réglementation en vigueur. En cas de non-respect de celle-ci, tout bénéfice de la charte est annulé. Les conséquences, en cas de constat du non respect d'au moins un des engagements souscrits, sont précisés à l'article R. 414-12 du Code de l'environnement (fixés dans le Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et dans la circulaire y afférant).

Par ailleurs, le Document d'Objectifs du site approuvé par arrêté préfectoral est également un

documents de référence pour contrôler la bonne application de la charte.

2. Les recommandations et engagements

Dans le cadre de ce Docob, les recommandations et engagements sont applicables à l'ensemble de la sous-unité d'Ascu

2.1. Les recommandations et engagements généraux

RECOMMANDATIONS :

-Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site

-Prévenir la structure animatrice des opérations engagées sur le site

ENGAGEMENTS :

- Le signataire s'engage à **autoriser l'accès aux terrains** au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ; sous réserve que l'animateur du site informe préalablement le signataire de la date de ces opérations dans un délai d'au moins 10 jours, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Le signataire pourra se joindre à ces opérations. En outre, il sera informé des résultats de ces opérations.

Contrôle : Vérification de l'accès aux sites et rapport d'activités de l'animateur

- le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

Contrôle : Vérification du document de gestion des propriétés forestières

.2. La gestion forestière

RECOMMANDATIONS :

-Respecter les prescriptions des plans de gestion.

-Organiser la gestion forestière afin d'assurer els objectifs du docob

ENGAGEMENTS : Limiter les dérangements pour la faune, la flore et les habitats lors de la réalisation de travaux et de coupes

➤ Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas

de risque d'un point de vue sanitaire ou en matière de sécurité publique

Contrôle : vérification sur place de la présence de bois morts

➤ Conserver les éléments favorables à la biodiversité : zones humides,...

Contrôle : Vérification de la localisation et la date de réalisation des travaux.

➤ Ne pas transformer des habitats d'intérêt communautaire par plantation d'autres espèces

Contrôle : Vérification sur site de la conservation des habitats

➤ S'assurer de l'adéquation entre l'aménagement forestier et le document d'objectifs du site

Contrôle : Vérification du document d'aménagement



Les contrats

1. Les conditions générales applicables aux contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un outil qui permet de rémunérer la mise en œuvre de certaines mesures prévues dans le document d'objectifs.

1.1. L'objectif général

Le contrat Natura 2000 peut être conclu entre l'Etat et tout propriétaire titulaire de droits réels et personnels¹ (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000.

Il porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB et par là même aux cahiers des charges contenus dans le DOCOB en application des dispositions de l'article R.414-9 du code de l'environnement.

L'aide versée dans le cadre du contrat ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Il existe 3 familles de contrats :

- Les contrats agricoles : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
- Les contrats forestiers : concernent les milieux forestiers
- Les contrats ni-agricoles ni forestiers : concernent les autres milieux

¹ Propriétaires, nu-propriétaires, usufruitiers ou titulaires d'un bail emphytéotique, personne physique ou morale disposant d'un mandat la qualifiant pour mener à bien les opérations et pour prendre les engagements liés au bénéfice de l'aide sur la durée de l'engagement mentionnée dans le contrat : convention de gestion, bail de chasse, concession...

1.2. Le financement des contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 bénéficient de financements nationaux (Etat, établissements publics,

collectivités) et également communautaires (FEADER).

Au titre des financements de l'Etat, les contrats agricoles bénéficient des financements du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche (MAP).

Les financements du MEEDDAT sont réservés aux contrats Natura 2000 forestiers ou ni agricoles, ni forestiers.

1.3. Les conditions générales

Ces conditions s'appliquent à tous contrats Natura 2000 qu'ils soient forestiers ou non.

- Pour contractualiser une mesure, la parcelle cadastrale doit vérifier l'ensemble des critères d'éligibilité de la mesure définis dans les arrêtés préfectoraux relatifs aux contrats Natura 2000. Des critères complémentaires peuvent toutefois être précisés dans les mesures retenues sur le site de la Lauter (voir cahiers des charges type)
- La mise en œuvre des mesures de gestion, de même que l'engagement sur les « bonnes pratiques » s'applique sur la durée du contrat Natura 2000 fixée à 5 ans, sauf dans le cas de la mesure forestière concernant la création d'îlots de sénescence (mesure F22712) pour laquelle cette durée est de 30 ans.
- Concernant les mesures rémunérées, les propositions d'identification, de localisation et de définition des actions sont réalisées par le bénéficiaire en lien avec l'animateur du site. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service instructeur, juge de la conformité et de la cohérence des mesures proposées.
- Tout bénéficiaire devra respecter l'ensemble des engagements figurant dans le contrat.

2. Cahiers des charges des contrats Natura 2000

Vous trouverez dans ce paragraphe, une proposition de cahier des charges pour des contrats Natura 2000 applicables sur ce site. Toutefois, l'animateur pourra les modifier, supprimer et en proposer d'autres en fonction des besoins du moment.

Les différentes propositions :

Fiche action n°14-1	Gestion du pastoralisme : les porcins
Enjeux	Conservation des habitats
Objectif visé	Conservier les espèces et habitats de la zone humide en proposant des solutions aux éleveurs porcins pour éviter la stabulation des porcs au niveau de la zone humide de Caralba
Principales espèces d'intérêt communautaire concernées : 1196-Discoglosse corse	
Principaux habitat d'intérêt communautaire concernés : 92A0-4 Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	
Périmètre d'application : ZSC Site FR 9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »	
Dispositions financières	
Les aides correspondent à l'indemnisation des travaux réalisés pour la création de zones de nourrissage avec abreuvoirs et parc de contention.	
Contrôles : Vérification sur place des travaux réalisés.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	

Fiche action n°14-2	Gestion du pastoralisme : les caprins
Enjeux	Conservation des habitats
Objectif visé	Conservier les espèces et habitats de la zone humide en favorisant le maintien du troupeau de chèvre sur la crête d'Agarelli et assurer une protection contre l'incendie en réalisant un entretien de la coupure active d'Agarelli grâce aux chèvres
Principales espèces d'intérêt communautaire concernées : 1196-Discoglosse corse	
Principaux habitat d'intérêt communautaire concernés : tous ceux de la ZSC	
Périmètre d'application : ZSC Site FR 9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »	
Dispositions financières : les aides correspondent à l'indemnisation des travaux réalisés pour la création de zones de nourrissage avec abreuvoirs et parc de contention.	

Contrôles : Vérification sur place des travaux réalisés.

Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.

Fiche action n°10	Renforcement des populations d'ifs
Enjeu	Amélioration des connaissances et protection
Objectif visé	Augmentation de la surface de l'habitat
Habitat et espèce d'intérêt communautaire concerné : 9580-2	
Périmètre d'application : ZSC Site FR 9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »	
Dispositions financières : les aides correspondent à l'indemnisation des opérations de suivi réalisées. Elles sont calculées selon les modalités de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats Natura 2000 forestiers, en vigueur.	
Contrôles : rapports d'activités rendus.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	

BIBLIOGRAPHIE

- Bensettiti *et al.*, 2001. Cahier d'habitats Natura 2000,
- Conservatoire Botanique National de Corse. Fichiers Rospa-Sorba,
- Groupe Chiroptères Corse (Noblet), 2007. Prise en compte des chiroptères forestiers dans la gestion de la forêt domaniale de Rospa Sorba (2B),
- Office National des Forêts, 2003. Document d'objectifs du site Natura 2000 « FR94002002 forêt territoriale de Rospa-Sorba »,
- Office National des Forêts, 2006. Aménagement forestière de la forêt territoriale de Rospa-Sorba.
- Office National des Forêts, 2012. Protection Rapprochée du Massif Forestier (PRMF) de Vizzavona-Ghisoni,
- Office national des Forêts (A. Pioli), 2011. Rapport activités « réseau habitats-flore »,
- TERRAZ L. *et al* (2008). ATEN, Montpellier, 56 pages,

WEBOGRAPHIE

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr>,
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-chiffres-cles-du-reseau-Natura.html>
- <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9402002.html>